

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 12 décembre 2024

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 25
Votants : 29

D24.082

L'an deux mille vingt-quatre,
le douze décembre,
à 19 heures,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU-POUGET Bernadette, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul et SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, SAGNET-POUGET Valérie, POQUET Pascal, RODIER Yves (pouvoir à CABIROU Christian), SALENDRES Jean-Sébastien, FERNANDEZ Florence (pouvoir à ROCHOUX Philippe), RODIER Colette (pouvoir à JACQUES Jérôme), DE SOUSA Guy et SEGUIN Denis (pouvoir à SALEIL Jean-Claude).

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D24.082 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu l'avis du Comité Social territorial du 14/03/2024,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, suite aux créations de postes et aux suppressions, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE la mise à jour.

ADOpte le tableau ci-annexé des emplois de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN.

Monsieur le Président ou le Vice-Président est chargé de l'exécution de cette délibération.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 13 décembre 2024,
Le Président,
Communaute de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CC ALCT au 12/12/2024

N° de la délibération créant l'emploi	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois	Grade	Libellé de l'emploi	Service d'affectation	Temps de travail	Emploi pourvu ou vacant
E M P L O I S P E R M A N E N T S	D18.120 du 17/12/2018	Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	Responsable administratif du Pôle	Pôle administratif	35 heures	Pourvu
	D20.120 du 10/12/2020 ET D22.006 du 10/02/2022	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1ère classe	Chargé de mission SPANC, enfance jeunesse et équipements sportifs	Pôle services communs et équipements culturels et sportifs	35 heures	Pourvu
	D22.085 du 17/11/2022	Administrative	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	Chargé de développement économique	Pôle développement et aménagement du territoire	20 heures	Pourvu
	D24.001 du 08/02/2024	Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 1ère classe	Secrétaire comptable et RH	Pôle administratif	35 heures	Pourvu
	D20.120 du 10/12/2020 ET D22.006 du 10/02/2022	Animation	Animateur	Animateur Principal 1ère cl	Chargé de mission tourisme	Pôle développement et aménagement du territoire	20 heures	Pourvu
	D23.020 du 2/2/2023	Technique	Ingénieur	Ingénieur Principal	DGS	Direction	35 heures	Pourvu
	D21.008 du 28/01/2021	Technique	Technicien	Technicien Principal 2ème classe	Responsable du pôle technique	Pôle technique	35 heures	Pourvu
	D18.120 du 17/12/2018 ET D22.006 du 10/02/2022	Technique	Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1ère cl	Chargé collecte des OM et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
	D22.006 du 10/02/2022	Technique	Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1ère cl	Chargé collecte des OM et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
	D18.120 du 17/12/2018	Technique	Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1ère classe	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
	D21.040 du 25/03/2021	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	21 heures	Pourvu
	D23.122 du 07/12/2023	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie, SPANC et travaux divers	Pôle technique	35 heures	Pourvu
	D21.004bis du 28/01/2021	Administrative	Attaché	Attaché Territorial	Chargé de mission PVD	Pôle développement et aménagement du territoire	35 heures	Pourvu
	D21.108 du 10/11/2021	Technique	Technicien	Technicien Principal 2ème classe	Chargé de mission PVD	Pôle technique	35 heures	non pourvu
	D23.028 du 27/2/2023	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	35 heures	non pourvu
E P M P R O J E T S E P M P L O I S I N S E R T I O N S	D25.078 du 20/07/2023	Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Agent d'accueil déchetterie et travaux divers	Pôle technique	35 heures	non pourvu